

ARRONDISSEMENT DE SAINT-
BRIEUC

CANTON DE BROONS

COMMUNE DE GOMENE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUEE – M. Gilles MAUGAIN – Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – M. Erwan CARISSAN – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – Mme Sophie CRESTAUX – M. Alexandre HERVE – Mme Mélanie GUEHENNEUC – Mme Mathilde HERVE

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Absent excusé : Erwan CARISSAN, Mélanie GUEHENNEUC, Gilles MAUGAIN**Procuration :**

Erwan CARISSAN a donné procuration à Gilles LE RAY

Mélanie GUEHENNEUC a donné procuration à Sophie CRESTAUX

Gilles MAUGAIN a donné procuration à Mickaël LEVEAU

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOUCKAERT**Délibération N° 2026-54****Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier du Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS 22) a été adressé à la commune concernant la désignation d'un correspondant incendie et secours au sein du Conseil municipal.

Il rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, dans chaque commune qui ne dispose pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le maire désigne un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est notamment chargé de contribuer à la sensibilisation des habitants et du Conseil municipal aux risques et à la prévention des risques de sécurité civile, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions d'information, de sensibilisation et de prévention des risques majeurs, ainsi que de concourir à la connaissance et au suivi des moyens communaux en matière de sécurité civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Erwan CARISSAN conseiller municipal, en qualité de **correspondant incendie et secours** de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette désignation au Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS 22) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de [Prénom NOM] en qualité de correspondant incendie et secours.

Pour copie conforme,

Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :

Mickaël LEVEAU – MAIRE

Françoise BOUCKAERT

